

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(conforme aux dispositions des articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil Municipal se réunira à la salle communale de la mairie :
le vendredi 5 juin 2026 à 18 heures précises.**

A Servoz, le 29 mai 2026.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

Ordre du jour :

Session ordinaire

- Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants, membres du collège électoral pour les élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026
- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- Etat civil
- Urbanisme – Foncier :
 - ♦ Autorisations d'urbanisme
- Compte – rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal
- Affaires administratives :
 - ♦ Création d'un comité consultatif des fêtes et manifestations
 - ♦ Création et fixation de la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entre la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et ses Communes membres
 - Projet d'aménagement d'un passage à gué pour le franchissement du torrent du Souay - approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A)
- Affaires financières :
 - ♦ Application des tarifs pour la soirée de la fête de la musique du jeudi 21 juin 2026
- Marchés publics :
 - ♦ Travaux d'aménagement de la place du marché :
 - lancement de la consultation pour les missions de contrôle technique et de coordination en matière de sécurité et de la protection de la santé (SPS)
 - lancement de la consultation des entreprises
- Questions et informations diverses